

Faisons du 1er mai un moment fort de la mobilisation pour la relance sociale et la solidarité internationale

Les réponses des gouvernements et des entreprises ne sont pas à la hauteur de la crise qui frappe durement tous les salariés, et particulièrement les jeunes. L'absence de politique réellement coordonnée au niveau européen est un handicap qui pèse lourdement sur la situation économique de notre continent. **La réponse française n'est pas à la hauteur des difficultés que traverse notre pays, pas plus qu'elle n'est à la hauteur des enjeux et des exigences des salariés, que ce soit en termes d'emploi dans les secteurs public et privé, ou de justice sociale.** Et il est inadmissible que la crise serve de prétexte pour procéder à des restructurations en utilisant l'emploi comme variable d'ajustement. Dans ce contexte, la CFDT réaffirme qu'il est vital pour notre société de disposer de services publics efficaces sur tout le territoire, capables de répondre aux besoins d'aujourd'hui et d'anticiper ceux de demain : respect de l'intérêt général, lutte contre les inégalités, aménagement du territoire, développement durable, accès aux services de santé, à l'éducation, à la culture... Mais la politique d'austérité imposée aux services de l'Etat ne va pas dans ce sens.

Le succès des mobilisations du 29 janvier et du 19 mars a conduit le gouvernement à écouter les revendications et infléchir sa position. **Par ses propositions et son action, la CFDT a permis :**

- la création du Fonds d'investissement social pour améliorer immédiatement la situation des salariés les plus touchés, et mieux préparer leur avenir par des formations qualifiantes ;
- l'amélioration de la prise en charge du chômage partiel notamment pour les salariés à temps partiel.

Mais pour la CFDT, **ces premiers résultats sont insuffisants.** Il faut aller plus vite et plus loin pour obtenir :

- Le renforcement des compétences par la formation, les formations de base (lecture, écriture...) pour les salariés qui en sont dépourvues et le maintien du maximum de salariés dans l'entreprise grâce au Fonds d'investissement social ;
- L'arrêt de la politique de suppressions d'emploi dans la fonction publique ;
- Des mesures spécifiques en faveur des jeunes ;
- Des politiques salariales qui privilégient des dispositifs collectifs ;
- La suspension du bouclier fiscal et de la défiscalisation des heures supplémentaires.

Ce 1er mai 2009 est plus que jamais l'occasion d'exprimer notre solidarité envers les populations des pays les plus défavorisés. Celles-ci subissent de plein fouet les conséquences de la crise que ce soit en termes d'emploi, de conditions de vie, et de respect des droits fondamentaux.

Cette journée revêt un caractère exceptionnel et nécessite la mobilisation de tous pour faire entendre notre voix.

Nouvelles dotations budgétaires : de la carotte au bâton

Le 19 décembre dernier, la Direction Générale annonçait au Conseil d'Administration qu'elle entendait moduler à la hausse la dotation budgétaire des unités en 2009. Elle nous expliquait que les crédits incitatifs supplémentaires devaient récompenser d'une part la qualité des publications, et d'autre part la qualité des résultats de recherche. Cette modulation pouvant représenter jusqu'à 10 % du montant du soutien de base initial.

Ce que la Direction Générale a omis de dire aux administrateurs, c'est que cette modulation fonctionnait également à la baisse, sur la base des alertes émises par les Commission Scientifiques Spécialisées (CSS) : « Les chercheurs placés en alerte par leur CSS de rattachement pour absence caractérisée de production scientifique seront temporairement retirés de la base de calcul de la dotation de base de leur unité » selon le courrier de la direction Générale du 5 janvier adressé aux chefs de département. Cela nous a été confirmé lors d'une entrevue demandée et obtenue par la CFDT-INRA le 17 avril avec M. Eddi (directeur général délégué à l'appui à la recherche) et L. Hémidy (directeur des ressources humaines), et au cours de laquelle nous avons manifesté notre opposition à cette mesure.

Pour la CFDT-INRA, ce dernier point n'est pas négociable car la mesure annoncée ne peut permettre d'aider une personne considérée en difficulté à se remettre à flot, seul objectif recevable dans une telle situation. C'est de la politique mise en œuvre vis-à-vis d'un chercheur ayant des problèmes qu'il faut discuter sérieusement, par exemple en CAPN Scientifique plénière.

Par ailleurs, la CFDT-INRA rappelle que les dotations aux Départements doivent faire l'objet de débats dans les Instances de Département, s'interroge sur la seule prévalence des publications de rang A dans un organisme de recherche que l'on dit « finalisé » et exige un vrai débat sur les raisons invoquées pour une modulation de la dotation tant en Conseil Scientifique National qu'au Conseil d'Administration.

Pour la CFDT-INRA toute politique incitative visant à l'amélioration de la qualité de la recherche ne saurait se réduire à la diminution ou l'augmentation des moyens budgétaires collectifs. Elle en veut pour preuve les initiatives développées par quelques départements depuis un certain temps, et qui produisent des résultats significatifs, notamment en termes de suivi et d'accompagnement des collectifs et des personnes, de management des équipes, de repositionnement thématique, de construction de projet, ou encore d'appui à la publication. Ces initiatives mériteraient d'être reprises à la lumière des interrogations que suscite l'initiative prise par la Direction Générale.

La CFDT-INRA met enfin en garde sur les dangers que pourrait engendrer cette mesure pour les chercheurs concernés. Elle risquerait de les isoler du collectif, de les stigmatiser, et de fait compromettre l'amélioration de leur situation. Une telle dérive est à éviter à tout prix, car elle serait une catastrophe pour la collectivité toute entière.

La CFDT-INRA demande donc à la Direction Générale de reconsidérer sa position, et de saisir les instances concernées (CSS, conseils de département, Comité Technique Paritaire, et Conseil d'Administration et CAPN Chercheurs) pour que cette question fasse l'objet de toute la réflexion approfondie qu'elle mérite.